



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
31 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2014**

2-5 septembre 2014, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation**

**Rapport sur les travaux de la session annuelle de 2014  
(23-27 juin 2014, Genève)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation . . . . .	3
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Déclaration et rapport annuel de l'Administratrice . . . . .	3
III. Plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 . . . . .	7
IV. Rapport sur le développement humain. . . . .	9
V. Fonds d'équipement des Nations Unies. . . . .	10
VI. Volontaires des Nations Unies . . . . .	11
VII. Évaluation . . . . .	14
VIII. Programmes de pays et questions connexes . . . . .	16
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
IX. Déclaration du Directeur exécutif et rapport annuel du Directeur exécutif . . . . .	16
X. Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 . . . . .	16
XI. Évaluation . . . . .	20
XII. Questions financières, budgétaires et administratives . . . . .	21
XIII. Programmes de pays et questions connexes . . . . .	23
<i>Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets</i>	
XIV. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel . . . . .	24



*Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS*

XV.	Audit et contrôle interne . . . . .	25
XVI.	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS . . . . .	27

## I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2014 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 23 au 27 juin 2014.

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour provisoire et le plan de travail de sa session annuelle de 2014 (DP/2014/L.2) ainsi que le rapport sur sa première session ordinaire de 2014 (DP/2014/9).

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2014 sont consignées dans le document DP/2014/19, qui peut être consulté sur le site Web du Conseil d'administration.

4. Par sa décision 2014/23, le Conseil d'administration a approuvé le calendrier suivant pour ses futures sessions en 2014 :

Deuxième session ordinaire de 2014 : 2-5 septembre 2014.

### Débat consacré au PNUD

## II. Déclaration et rapport annuel de l'Administratrice

5. Dans ses observations liminaires au Conseil d'administration (disponibles sur le site Web du Conseil d'administration), l'Administratrice a souligné combien 2014 était une année importante pour le PNUD. En effet, que ce soit à son siège ou dans son réseau de bureaux régionaux et nationaux, l'organisation s'employait à mettre progressivement en place le nouveau plan stratégique pour 2014-2017, sur lequel les programmes étaient en cours d'alignement, et procédait à des changements institutionnels notables afin d'être en mesure d'exécuter le plan et de faire face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle en matière de développement.

6. En ouverture, l'Administratrice a présenté une vidéo rendant compte de l'appui apporté par le PNUD au Liban et à la Jordanie pour les aider à faire face à la crise des réfugiés en provenance de Syrie. Puis elle a communiqué aux membres du Conseil d'administration des informations sur l'action menée par le PNUD en rapport avec les crises en République centrafricaine et au Soudan du Sud, mais aussi le relèvement à la suite du typhon ayant frappé les Philippines. Elle les a également informés de la réponse apportée par le PNUD à la situation en Iraq à la lumière du regain du conflit et de l'instabilité sur place, soulignant que le rôle du PNUD consistait à appuyer le redressement et à jeter les bases de la stabilité et du développement à long terme.

7. Au niveau mondial, le PNUD contribuait à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et on gardait l'espoir que seraient définis des objectifs de développement durable faciles à expliquer, axés sur l'action, réalisables et limités en nombre. Il participait activement aux préparatifs du Sommet sur le climat de septembre 2014 et prêtait main forte aux pays et à ses partenaires afin qu'ils se montrent audacieux dans l'élaboration de stratégies et de mesures

d'atténuation et d'adaptation, en prenant en particulier pour point d'appui la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

8. L'Administratrice a rappelé l'importance attachée à la promotion et à la prise en compte systématique de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les activités du PNUD, comme en témoignait le plan stratégique pour 2014-2017. On travaillait à l'élaboration d'une nouvelle stratégie institutionnelle pour la coopération Sud-Sud et l'organisation demeurait déterminée à héberger le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et à lui apporter son appui.

9. Abordant le rapport annuel sur le plan stratégique : activités et résultats en 2013 (DP/2014/11), l'Administratrice a noté que le PNUD avait travaillé en 2013 dans un contexte marqué par une croissance contrastée et par la montée des inégalités. L'organisation a continué de plaider pour que soient atteints les objectifs du Millénaire et pour la promotion d'une croissance favorable aux pauvres, dont nul ne soit exclu. Pour la première fois, le rapport annuel, axé sur l'exécution et les résultats obtenus au titre de la dernière année de mise en œuvre du plan stratégique 2008-2013, comportait des informations relatives à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement. Il s'articulait sur les trois nouveaux secteurs d'activité définis dans le plan stratégique, à savoir : a) les modes de développement durable; b) le renforcement de systèmes de gouvernance inclusifs et efficaces; c) le renforcement de la résilience. L'Administratrice a mis en relief les résultats obtenus en 2013 au titre de chacun de ces secteurs d'activité.

10. S'agissant de la restructuration interne, elle a souligné que l'objectif était de faire en sorte que le PNUD soit doté des moyens nécessaires pour exécuter avec succès son plan stratégique. On avait déjà procédé à une réorganisation en profondeur de la répartition des responsabilités entre le siège et les centres de services régionaux, dans le but de renforcer la présence régionale et de confier davantage d'activités aux bureaux de pays. Deux nouveaux groupements avaient vu le jour : le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, concrétisation du fusionnement des politiques et des programmes en un seul bureau, et un groupe de réponse aux crises autonome. Ce nouveau dispositif permettait de comprendre facilement comment et où les services étaient exécutés, et les responsabilités de chacun étaient clairement définies; il serait encore possible de normaliser plus avant la structure organisationnelle et de réduire les chevauchements d'activités. Consciente que ce changement ne serait pas facile à gérer par le personnel, l'administration avait pensé la restructuration en question de telle manière que l'équité et la transparence soient assurées, elle s'était concertée avec le Conseil du personnel, et le Conseil d'administration avait été tenu régulièrement informé.

11. L'Administratrice a souligné que l'organisation était déterminée à veiller à la transparence et à la mise en jeu des responsabilités, comme en témoignait la divulgation des rapports d'audit interne; de fait, elle occupait la première place dans le classement des organisations de développement multilatérales dans l'édition la plus récente de l'Indice de transparence de l'aide.

12. L'Administratrice a insisté sur la nécessité pour le système de développement des Nations Unies de reposer sur une culture de collaboration solidement ancrée, afin qu'il soit apte à s'acquitter de ses tâches après 2015. L'engagement du PNUD envers une telle culture était clairement reflété dans son plan stratégique. L'Administratrice a attiré l'attention sur un certain nombre de réformes dignes d'intérêt, comme la mise au point d'un cadre de suivi et d'évaluation de l'initiative

Unis dans l'action, ainsi que d'un ensemble de conditions minimales à remplir par les pays désireux de s'y joindre, ou encore la mise en œuvre du partage des coûts, à l'échelle du système, du dispositif des coordonnateurs résidents par les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui avait pris effet en janvier 2014.

13. Abordant le rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2013 (DP/2014/11/Add.1 et Add.2), l'Administratrice a souligné que le CCI avait réaffirmé que la procédure de sélection et de nomination des coordonnateurs résidents était rationnelle et rigoureuse et qu'il avait encouragé les organisations du système des Nations Unies à proposer pour les postes de coordonnateur résident une palette de fonctionnaires de haut niveau représentative de l'ensemble de leurs compétences.

14. Dans leur ensemble, les délégations ont félicité l'Administratrice pour sa direction éclairée et pour les résultats obtenus par le PNUD en 2013 dans ses trois secteurs d'activité. Elles ont trouvé le rapport annuel utile et son approche novatrice et ont apprécié qu'y soit incluse une « fiche de résultats » et que la continuité ait été assurée entre les plans stratégiques précédent et actuel. Elles ont fait cas de la place qui y était accordée à la problématique hommes-femmes, aux progrès réalisés en matière de gouvernance démocratique, à la fois inclusive et efficace, et au renforcement de la résilience dans les États fragiles, et elles se sont félicitées de l'action menée par le PNUD au titre de la réduction des risques de catastrophe. Elles ont accueilli avec satisfaction le compte rendu des activités très complètes menées au plan mondial par le PNUD, ainsi que de sa contribution aux résultats obtenus par le système de développement des Nations Unies et à la mise en œuvre de l'examen quadriennal. Toutefois, certains membres du Conseil ont fait ressortir que, dans certains domaines politiques et budgétaires, il était difficile de déterminer quel était l'apport effectif de l'organisation. Ils ont souhaité en connaître davantage au sujet des difficultés rencontrées et des leçons tirées de l'expérience acquise, mais aussi de la manière dont l'organisation gérerait dans sa programmation future les écueils recensés. Ils ont pris acte des efforts consentis pour développer et améliorer les capacités du Programme en matière de suivi et de compte rendu, et ont demandé instamment qu'il soit tiré les enseignements voulus des conclusions des évaluations récentes.

15. Plusieurs délégations ont indiqué que la vision à long terme définie pour l'organisation et ses trois secteurs d'activité principaux faisaient partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015. Elles ont exprimé le souhait que le PNUD œuvre en collaboration étroite avec les États Membres et d'autres partenaires pour que le nouveau programme de développement soit concis et axé sur la transformation, ancré dans une coopération efficace en matière de développement, et souple – ce qui permettrait son adaptation aux diverses situations nationales et locales. Elles ont en outre demandé que soit tiré tout le parti possible des avis exprimés par les répondants aux enquêtes « My World » et qu'ils soient utilisés pour nourrir les débats consacrés au développement à l'échelle mondiale.

16. Prenant note des progrès mentionnés en ce qui concerne l'examen quadriennal, elles ont souligné qu'une harmonisation et une coopération plus importantes étaient des conditions préalables essentielles à remplir pour que le PNUD et l'ONU puissent s'acquitter efficacement de leurs tâches. Elles ont exprimé leur appui résolu au processus d'examen structurel, estimant qu'il s'agissait là d'une étape nécessaire

pour rendre le PNUD plus fort, plus efficace et maintenir la position de chef de file qui était la sienne sur le front du développement. Toutefois, s'agissant des incidences des changements sur le personnel, elles ont demandé instamment que les fonctionnaires en soient avisés en temps opportun et ont appelé de leurs vœux la poursuite de la concertation avec le Conseil d'administration, qui devrait être tenu informé tout au long du processus.

17. Au nom d'un certain nombre de pays, une délégation a souligné combien il était important d'enraciner l'action du PNUD dans l'examen quadriennal, dans le cadre duquel il avait explicitement reçu pour mandat de faire de l'élimination de la pauvreté une priorité, voire son objectif primordial. De même, il faudrait s'attacher à faire en sorte que l'accent sur l'élimination de la pauvreté figure au cœur du programme de développement pour l'après-2015. Il a été rappelé que les interventions du PNUD devaient répondre à une demande et être adaptées aux conditions locales.

18. Le même groupe de pays a encouragé le PNUD à accorder une priorité élevée à la promotion et à la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud et à la facilitation du transfert de technologie aux pays en développement, activité dont l'objectif était distinct et complémentaire de la coopération Nord-Sud traditionnelle. Ils avaient à cœur de voir les organisations du système des Nations Unies intégrer systématiquement la coopération Sud-Sud à leurs activités en faveur du développement. Ils ont demandé que soit accru l'appui fourni par le PNUD sous forme de ressources humaines et financières au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, de sorte que celui-ci puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

19. Un autre groupe de délégations a souligné qu'il était important que la présence universelle de l'organisation dans les pays en développement soit maintenue et il a insisté sur la nécessité d'une présence continue du PNUD dans les pays à revenu intermédiaire et intermédiaire (tranche supérieure). Plusieurs délégations ont de nouveau fait part de leur préoccupation au sujet du déclin des ressources ordinaires (de base), particulièrement dommageable pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et elles ont instamment prié les États Membres d'augmenter le montant de leurs contributions. Signalant l'émergence rapide d'une situation nouvelle en matière de développement sur le plan international, un certain nombre de pays ont estimé impérative une diversification de la base de financement du PNUD.

20. Un groupe de membres du Conseil d'administration a demandé que celui-ci envisage de revoir la pratique consistant à tenir sa session annuelle à Genève un an sur deux. Le déplacement des délégations de New York à Genève entraînait des coûts superflus, ne présentait aucune valeur ajoutée particulière et était contraire à la pratique des autres organismes du système, qui tenaient tous leurs sessions annuelles à New York.

21. En réponse, l'Administratrice a assuré les délégations que l'organisation s'efforcera d'améliorer les informations fournies quant à l'exécution des programmes et tirerait partie de l'expérience acquise en ce qui concerne le fichier de résultats. Elle a noté que l'élimination de la pauvreté serait toujours la priorité essentielle du PNUD et que celui-ci travaillait en collaboration étroite avec les États Membres pour faire en sorte que cette question figure en bonne place dans le cadre qui serait défini pour l'après-2015. Elle a ajouté que la coopération Sud-Sud était

prise très au sérieux et que, conformément à la décision 18/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, le PNUD s'était engagé à apporter son appui au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

22. L'Administratrice a noté que le PNUD jouait un rôle de chef de file en aidant les pays à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire et qu'il mettrait à profit, pour ce faire, les enseignements tirés de l'expérience acquise en la matière. S'agissant des préoccupations relatives aux ressources de base, elle a insisté sur la nécessité de prolonger les discussions au sujet de leur seuil critique et du financement structuré. Prenant acte de l'appel au renforcement du système des coordonnateurs résidents lancé par les délégations, elle a informé celles-ci qu'il était actuellement procédé au recrutement du responsable du Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents, dans le respect de la procédure officielle. Elle a souligné que si la capacité d'encadrement était un atout important pour un coordonnateur résident, on devait accorder davantage d'importance à la clairvoyance en matière de développement. Elle a remercié les délégations pour leur ferme appui à l'examen structurel du PNUD, notamment dans le cadre des efforts déployés pour renforcer sa présence aux niveaux régional et national, et elle les a assurées que l'administration tenait le personnel régulièrement informé des progrès accomplis. Elle a confirmé aux membres du Conseil que, conformément à la décision 2013/28 sur le budget intégré pour 2014-2017, la présence physique du PNUD serait maintenue dans les pays à revenu intermédiaire et intermédiaire (tranche supérieure), sur la base des dispositifs de financement appropriés.

23. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/10 sur le rapport de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats en 2013.

24. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2013 (DP/2014/11/Add.1) et de l'Annexe statistique (DP/2014/11/Add.2).

### **III. Plan stratégique du PNUD pour 2014-2017**

25. Dans son allocution d'ouverture, l'Administratrice a informé le Conseil que le PNUD poursuivait avec rigueur l'exécution de son nouveau plan stratégique pour 2014-2017. Avec la ferme intention d'améliorer l'efficacité des programmes, l'ensemble de ceux-ci avaient été alignés, à l'échelle mondiale, sur la vision à long terme, les principes, les paramètres et les objectifs en matière de résultats décrits dans ce plan. Il ne s'agissait pas seulement de faire en sorte que les programmes soient mieux ciblés et de haute qualité, ce qui permettrait d'obtenir des résultats plus satisfaisants d'une manière plus économique, mais aussi d'institutionnaliser une approche systématique pour la mise en œuvre des futurs plans stratégiques.

26. Le PNUD avait déjà enregistré des avancées importantes en termes d'alignement de ses programmes de portée mondiale et régionale; au niveau national, cet alignement se faisait dans le respect des priorités nationales et des engagements existants de l'organisation. Les investissements et les efforts consentis au niveau national – notamment la publication de directives techniques sur l'alignement, le parachèvement des autoévaluations et la mise au point d'un ensemble d'outils pour l'alignement – étaient la promesse d'un engagement d'une qualité accrue au titre de la planification des programmes de pays et dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

27. Le principal outil de mesure de la qualité de l'exécution des activités du PNUD à l'aune du plan stratégique (2014-2017) n'était autre que le cadre intégré de résultats et de ressources que, d'après l'Administratrice, le PNUD était actuellement en train d'enrichir de bases de données, d'objectifs d'étape annuels et de cibles pluriannuelles. Il s'agissait du premier cadre intégré faisant apparaître le lien entre les résultats en matière de développement et les résultats en matière de gestion, ou encore le lien entre ressources et résultats. En tant que tel, il était la démonstration de la détermination de l'organisation à être plus centrée sur ses missions, plus axée sur les résultats, plus efficace et productive, le suivi et la mise en jeu des responsabilités devant eux aussi être améliorés.

28. Notant que le cadre intégré serait encore perfectionné, l'Administratrice a remercié les membres du Conseil et le groupe externe d'examen par des pairs pour leur concours constructif de tous les instants. La rationalisation et l'enrichissement du cadre se poursuivraient, la coopération et les capacités statistiques nationales étant mobilisées à cette fin, et on s'attacherait à améliorer les méthodes de collecte de données et les capacités en matière de suivi fondé sur l'analyse des faits. L'Administratrice ferait connaître les résultats de ces diverses activités au Conseil d'administration dans le premier rapport sur les résultats de la mise en œuvre du plan stratégique pour 2014-2017, à la session annuelle de 2015.

29. Les membres du Conseil se sont dits satisfaits de leurs consultations étroites avec l'administration lors de l'élaboration du nouveau plan stratégique pour 2014-2017 et du cadre intégré de résultats et de ressources, dont ils ont estimé qu'il constituait une amélioration notable par rapport à l'avant-projet de cadre ainsi qu'une étape cruciale dans la transformation de l'organisation. Ils ont appelé l'administration à mettre au point la version définitive du cadre intégré afin qu'il puisse être présenté de façon informelle à la première session ordinaire de 2015, à poursuivre l'harmonisation des modalités de communication des résultats nationaux, et à affiner encore, fût-ce de façon limitée, les points de référence et les cibles à mesure que la mise en œuvre progresserait.

30. Globalement, les délégations ont apprécié l'accent mis sur la gestion axée sur les résultats et la programmation fondée sur l'analyse des faits tant dans le plan stratégique que dans le cadre intégré. Ils ont notamment pris acte des liens entre les résultats obtenus à l'échelle mondiale et au niveau national, de la production d'indicateurs mondiaux et des efforts déployés en matière de collecte et d'analyse de données, qui auraient pour effet d'améliorer la responsabilisation en matière de résultats et la prise de décisions au niveau interne. Ils ont demandé qu'il soit investi davantage dans le perfectionnement et la quantification des indicateurs et dans le renforcement des capacités en matière de suivi et de communication des résultats, en particulier au niveau des bureaux de pays. Ils ont accueilli avec satisfaction la mise en place d'indicateurs ventilés par sexe, qui conduirait selon eux le système des Nations Unies pour le développement à faire usage de données établissant une distinction entre hommes et femmes, et contribuerait à faire mieux comprendre l'impact de l'action menée par les entités de ce système en faveur des femmes. Ils ont suggéré que certaines améliorations soient apportées au cadre intégré – notamment ramener le nombre d'indicateurs à un niveau gérable et perfectionner les méthodes de suivi des résultats en matière de parité des sexes. Ils ont aussi encouragé le PNUD à actualiser de façon appropriée les documents relatifs aux aspects théoriques du changement.

31. Un groupe de délégations a souligné que le PNUD devrait faire de l'élimination de la pauvreté une priorité dans sa programmation. Tout en notant que le plan stratégique et le cadre intégré étaient des documents susceptibles d'évoluer, il a souligné qu'il était important d'utiliser des indicateurs et des résultats arrêtés au plan international qui soient dans toute la mesure possible conformes aux objectifs et aux cibles du futur programme de développement pour l'après-2015, et d'évaluer les résultats obtenus de concert avec les pays de programme.

32. En réponse, l'Administratrice a fait valoir les efforts notables qui avaient été déployés au titre de l'élaboration du cadre de résultats et de ressources et de l'analyse des données y relatives. Elle a indiqué que l'administration avait à cœur de stabiliser le processus de mise au point du cadre intégré dès que possible et d'en arrêter la version définitive à temps pour la première session ordinaire de 2015. Toutefois, elle a noté que l'on continuerait à enrichir et à affiner les données au fil du temps. Elle a assuré les délégations que les indicateurs retenus étaient inspirés des normes internationales en vigueur et que ces instruments de mesure des progrès réalisés étaient fondés sur l'information statistique disponible au niveau national. Elle a noté que l'harmonisation des modalités de communication de ses résultats par le PNUD avec celles des autres organisations du système des Nations Unies se poursuivait. S'agissant de l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données relatives au développement, elle a évoqué la collaboration entre le PNUD et le Conseiller spécial pour la planification du développement après 2015 et le Département des affaires économiques et sociales, l'objectif étant de déterminer la manière dont le système des Nations Unies pourrait appuyer la « révolution des données » associée au nouveau programme de développement. En conclusion, l'Administratrice a assuré les membres du Conseil que le PNUD apportait un plein appui aux pays membres du Groupe des 77, ainsi qu'au programme axé sur une « nouvelle donne » en matière de résilience et de consolidation de la paix.

33. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/11 sur le cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017.

#### **IV. Rapport sur le développement humain**

34. En application de la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, le Directeur du Bureau des rapports sur le développement humain a présenté des informations actualisées sur les consultations relatives à ce rapport.

35. Les membres du Conseil d'administration se sont dits satisfaits du choix des thèmes pour 2014, à savoir la vulnérabilité et la résilience, et ont demandé à en savoir plus sur les considérations qui l'avaient dicté. Deux délégations ont exprimé leur préoccupation au sujet de la méthode utilisée pour calculer l'indice de développement humain, mais ont conseillé au PNUD de consulter les États Membres avant de publier toute modification d'ordre méthodologique. Elles ont instamment prié les responsables du Programme de respecter les systèmes politiques nationaux lors de l'actualisation des statistiques et de présenter à nouveau les statistiques nationales chaque fois que les institutions en charge de leur production respectaient les principes et les meilleures pratiques adoptées par le Conseil économique et social. Il était également essentiel que le PNUD prenne en compte les données d'expérience des pays en développement et en tire profit. Globalement, les délégations ont souligné l'importance de la transparence et de la cohérence

s'agissant de l'adoption de méthodes et de la sélection opérée parmi les données. Elles ont également demandé des éclaircissements quant à la manière dont les indicateurs du développement humain étaient conçus et dont ils se démarquaient des autres indicateurs de croissance. Évoquant les difficultés auxquelles se heurtaient les pays les moins avancés, une délégation a sollicité des recommandations concrètes quant à la manière dont ces pays pourraient parvenir à un degré de développement plus élevé.

36. En réponse, le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a expliqué que le Bureau ne recueillait pas données et indicateurs auprès d'institutions nationales, mais auprès d'institutions internationales mandatées à cette fin dans des domaines donnés. Il est convenu que l'indice de développement humain était établi sur la base de données officielles, mais que celles-ci étaient souvent complétées par d'autres statistiques. Il a fait observer que le rapport de 2013 incluait tant des indicateurs du développement humain que des indicateurs du produit intérieur brut. Abordant la question des sociétés inclusives, il a indiqué que les données récentes avaient montré que les sociétés ouvertes obtenaient de meilleurs résultats que les sociétés non solidaires, aussi avait-on cherché dans le rapport en question à déterminer quels facteurs rendaient une société inclusive et réactive. De même, les aspects analytiques du rapport se concentraient sur les facteurs qui rendaient certains pays, comme les pays les moins avancés, plus vulnérables et moins à même d'atteindre un degré de développement plus élevé. Pour terminer, il a noté que les sujets abordés dans le rapport avaient été choisis à la suite d'un débat et de délibérations internes.

37. Conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur les consultations relatives au *Rapport sur le développement humain pour 2015*.

## **V. Fonds d'équipement des Nations Unies**

38. C'est l'Administratrice associée du PNUD qui a présenté ce point. La Secrétaire exécutive par intérim du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté une synthèse des activités du Fonds en 2013. Quant au Directeur de la section du financement des programmes de développement locaux du FENU, il a présenté le rapport sur les résultats obtenus par le Fonds en 2013 (DP/2014/12), ainsi que le cadre intégré de résultats et de ressources pour 2014-2017 et sa note méthodologique.

39. Les membres du Conseil d'administration ont salué les résultats tangibles obtenus par le FENU dans les pays les moins avancés. Ils ont apprécié les efforts déployés pour mettre au point des solutions innovantes en matière de financement et d'exécution de programmes dans des endroits que les autres institutions spécialisées dans le développement négligeaient souvent, et en particulier les investissements consentis dans le financement inclusif et le financement du développement local. Ils ont fait ressortir le rôle essentiel du Fonds en tant qu'incubateur, investisseur précoce et catalyseur; il utilisait son mandat flexible en matière d'investissement pour nouer des partenariats et proposer des modèles d'investissement que les gouvernements ou d'autres institutions pouvaient ensuite transposer à une plus grande échelle. De tels efforts contribuaient à renforcer la maîtrise des programmes par les gouvernements locaux et leur responsabilisation, à améliorer la qualité de la

prestation des services publics, ainsi que les moyens de subsistance, et à renforcer les chaînes de valeur. Les membres du Conseil ont souligné combien il était important que de tels services puissent être dispensés dans un environnement stable et bien réglementé. Ils attendaient avec intérêt la réalisation d'évaluations et d'audits réguliers des activités du Fonds et ont appelé le PNUD et le FENU à se concerter avec le Conseil au cours des divers processus de transition qui accompagneraient le recrutement d'un nouveau Secrétaire exécutif pour le Fonds.

40. Les délégations ont déclaré qu'elles souhaitaient vivement que le FENU continue à s'acquitter de son mandat unique en son genre dans le cadre des structures d'aide internationale, et en particulier des débats portant sur le financement du programme de développement pour l'après-2015. L'augmentation du montant des contributions du secteur public et du secteur privé était l'indication que le cadre stratégique et les modalités d'action du Fonds étaient conformes aux attentes. Un groupe de pays a insisté sur le fait que, malgré les effets persistants de la crise financière de 2008, les contributions aux ressources de base du Fonds avaient permis d'obtenir des résultats tangibles pour un bon rapport coût-efficacité, d'où une amélioration de la qualité de vie de nombreuses personnes démunies, en particulier dans les pays les moins avancés, et qu'elles contribueraient à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le groupe en question a appelé les pays en mesure de le faire à accroître le montant de leur contribution aux ressources de base du Fonds, ce qui garantirait la poursuite des activités menées dans l'ensemble des 40 pays les moins avancés. Il a également encouragé le Fonds à intensifier sa coopération avec le secteur privé, la Banque mondiale et la Société financière internationale.

41. En réponse, l'Administratrice associée du PNUD a assuré les membres du Conseil d'administration que la procédure de recrutement d'un nouveau secrétaire exécutif était en cours et parviendrait bientôt à son terme.

42. Le Directeur du secteur du financement des programmes de développement locaux du FENU a attiré l'attention sur le succès du programme de microfinancement MicroLead, qui avait permis de mobiliser investissements et épargne dans des pays pauvres ou en situation de crise. Le programme a appuyé la transition entre l'exécution fructueuse de microprogrammes dans les pays en développement et la mise en œuvre de tels programmes dans des pays en crise ou sortant d'une crise et présentant davantage de risques en tant que tels. Le Fonds continuerait d'utiliser et d'expérimenter divers instruments d'investissement dans des domaines tels que l'énergie propre, les énergies déconnectées de réseaux, l'agro-industrie et le financement de la lutte contre les changements climatiques. Le FENU continuerait aussi à se concerter avec ses partenaires afin d'accroître ses ressources de base et d'améliorer son efficacité et son utilité.

43. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/12 sur le rapport concernant les résultats atteints par le FENU en 2013.

## **VI. Volontaires des Nations Unies**

44. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le rapport de l'Administratrice sur les Volontaires des Nations Unies (VNU) (DP/2014/13) et ses annexes : statistiques générales, aperçu financier et cadre stratégique, et matrice intégrée de résultats et de ressources (2014-2017). Pour sa part, le Coordonnateur exécutif du

programme des Volontaires des Nations Unies a présenté une synthèse des résultats obtenus par le programme en 2012-2013, son orientation stratégique et les partenariats forgés.

45. Les membres du Conseil d'administration ont apporté leur ferme soutien à l'action menée par les VNU en 2012-2013, au cadre stratégique pour 2014-2017 et à la matrice intégrée de résultats et de ressources, qui traduisaient un souci accru d'instaurer une culture du résultat. Ils attendaient des VNU qu'ils participent activement à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et qu'ils révisent et renforcent le plan stratégique et la matrice à mesure que le programme pour l'après-2015 évoluerait. Ils se sont félicités que les principaux documents de portée mondiale accordent une place au volontariat et ont dit attendre avec intérêt le plan d'action qui devait être soumis à l'Assemblée générale en 2015 et viserait à « intégrer le volontariat aux activités axées sur la paix et le développement, pour la décennie à venir et au-delà ».

46. Dans l'ensemble, les délégations se sont dites satisfaites de la portée et de la diversité des résultats et des activités des VNU. Le nouveau plan et la nouvelle matrice serviraient d'instruments directeurs pour la promotion d'une plus grande cohérence entre les programmes de volontariat internationaux et les priorités en matière de coopération pour le développement. Les délégations ont prié instamment les responsables du programme des VNU de créer un mécanisme de supervision rigoureux afin que la mise en œuvre du plan et de la matrice soit conforme aux principes de l'examen quadriennal. Elles ont félicité les VNU d'avoir promu des dispositifs de volontariat au niveau national ainsi que l'adoption de législations nationales en faveur du volontariat et l'ont encouragé à continuer de plaider pour la prise en compte systématique du bénévolat dans les cadres stratégiques des organisations du système des Nations Unies pour le développement, notamment dans l'optique de programmes exécutés conjointement. Elles ont particulièrement apprécié que le bénévolat ait été intégré dans quelque 20 cadres d'aide au développement des Nations Unies, tendance qu'elles espéraient voir se confirmer à l'avenir.

47. Les membres du Conseil d'administration ont noté que l'action menée par les VNU au titre des enjeux associés au développement grâce à la promotion du volontariat avait pour effet de renforcer le multiculturalisme, la consolidation de la paix et le maintien de la paix et de favoriser une meilleure compréhension entre les peuples à l'échelle mondiale. Ils se sont félicités que les VNU s'impliquent à des titres tels que l'égalité des sexes et l'intégration sociale des jeunes et ils ont noté que la formation des volontaires établissait un lien direct avec la société civile. Ils ont pris acte de la contribution des Volontaires des Nations Unies à la coopération Sud-Sud, une grande majorité d'entre eux étant issus du monde du Sud. Ils ont encouragé les responsables du programme à continuer de renforcer les capacités des nouveaux volontaires et d'expérimenter l'utilisation des nouvelles technologies aux fins du recrutement et de la formation de volontaires.

48. Les délégations ont félicité les responsables du programme pour les activités d'évaluation et ont apprécié qu'il ait été intégré au réseau mondial pour la coopération Sud-Sud et triangulaire EvalPartners. Elles ont appelé de leurs vœux l'élargissement de ses réseaux du savoir régionaux et nationaux et l'instauration d'une plus grande proximité vis-à-vis des populations locales. Elles ont souligné qu'il était important de puiser de manière sélective dans les connaissances et dans

l'expérience des Volontaires des Nations Unies, mais aussi d'entretenir leurs savoirs, et de faire en sorte que le programme soit un vecteur de recours systématique aux bonnes pratiques afin qu'il soit possible d'accroître l'efficacité et la productivité au niveau organisationnel.

49. Les délégations ont apprécié que le programme des Volontaires des Nations Unies s'attache à nouer des partenariats et que des mémorandums d'accord aient été conclus avec des organisations du système des Nations Unies et des gouvernements. Toutefois, une délégation a souligné qu'il était nécessaire de définir des paramètres clairs qui encadrent les partenariats forgés entre les VNU et le secteur privé afin d'éviter toute forme de soutien conditionnel et de garantir le respect de la souveraineté nationale. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de l'augmentation du montant des contributions des donateurs aux activités de programme directes des VNU, grâce à la mise en place de volontaires dotés d'un financement plus approprié. Toutefois, ils ont noté avec préoccupation que les contributions au Fonds bénévole spécial avaient chuté à des niveaux inférieurs à ceux qui avaient été enregistrés lors de l'exercice biennal précédent. Ils ont appelé les pays en mesure de le faire à accroître leur appui financier au Fonds.

50. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont mis en relief leurs relations de travail étroites et mutuellement bénéfiques avec les VNU et ont noté la contribution technique de ceux-ci aux activités menées par ces diverses entités dans leurs domaines d'action respectifs, souvent dans des conditions difficiles, les VNU incarnant les valeurs défendues par les Nations Unies. Le nombre élevé des Volontaires des Nations Unies et le rôle essentiel qu'ils jouaient au sein de ces entités ont été soulignés et celles-ci se sont engagées à poursuivre leur collaboration avec les VNU.

51. En réponse, le Coordonnateur exécutif des VNU a assuré les membres du Conseil d'administration que le cadre stratégique pour 2014-2017 et la matrice intégrée de ressources et de résultats étaient parfaitement alignés sur le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et sur l'examen quadriennal. S'agissant de la gestion et de l'évaluation des connaissances, la difficulté consistait à mesurer la contribution propre aux VNU – au service des diverses entités du système des Nations Unies – à l'appui de l'action menée par l'ONU dans son ensemble. Les responsables du programme des VNU étaient déterminés à renforcer les capacités de suivi et d'évaluation de celui-ci afin de mieux cerner les résultats obtenus. Le Coordonnateur exécutif s'est félicité que les délégations apprécient à leur juste valeur le dispositif des jeunes bénévoles et l'engagement de volontaires auprès des populations locales afin de doter celles-ci de moyens d'action. S'agissant du Fonds bénévole spécial, il a noté qu'il était important d'étendre la portée de son cahier des charges afin de permettre la transposition à une plus grande échelle et l'exécution dans d'autres contextes des projets pilotes couronnés de succès – ce qui était fait à la demande des partenaires. Il a conclu en prenant acte de la coopération croissante des VNU avec les économies émergentes et de la poursuite de la collaboration étroite entre le programme des Volontaires des Nations Unies et d'autres entités du système des Nations Unies.

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/13 sur le rapport de l'Administratrice sur les Volontaires des Nations Unies.

## VII. Évaluation

53. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2013 (DP/2014/14). L'Administratrice associée du PNUD a présenté les observations de l'administration au sujet de ce rapport.

54. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de l'action menée par le Bureau indépendant d'évaluation en 2013 et de l'appui qu'il reçoit de la part du PNUD depuis sa création. Ils ont félicité l'administration du PNUD d'avoir encouragé une culture institutionnelle de l'évaluation afin d'améliorer la qualité de l'exécution des programmes. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'initiative prise par le Bureau indépendant d'évaluation de créer le Groupe consultatif de l'évaluation indépendante et ont encouragé les membres de ce Groupe à collaborer avec le Bureau et avec le Conseil d'administration. Ils ont félicité le Bureau pour sa diligence et le Directeur pour l'autorité avec laquelle il veillait à ce que les normes les plus exigeantes soient appliquées aux activités d'évaluation.

55. Les délégations ont insisté sur le fait que le rapport annuel sur l'évaluation aidait le Conseil d'administration à examiner ses recommandations avec recul. Elles ont encouragé le Bureau indépendant d'évaluation à inclure dans les rapports futurs une section finale sur les enseignements tirés de l'expérience et les difficultés rencontrées. Elles ont souligné qu'il était important de maintenir une fonction d'évaluation indépendante et de la financer de façon adéquate afin de garantir son indépendance, et elles ont souligné l'importance des évaluations externes réalisées par le Bureau. Elles ont félicité celui-ci d'avoir agi en conformité avec les normes internationales d'évaluation les plus exigeantes et l'ont encouragé à améliorer la transparence de son action grâce à un meilleur système de suivi et à un meilleur système de classement des recommandations.

56. Les délégations se sont également félicitées de l'augmentation du nombre des évaluations décentralisées qui avaient été menées par des bureaux de pays en 2013, en particulier en Afrique. Toutefois, préoccupées par la qualité de ces évaluations, elles ont souligné qu'il était nécessaire d'aider les bureaux de pays à renforcer les capacités de suivi et d'évaluation de ceux qui les réalisaient. Il serait également nécessaire d'aborder les enjeux associés aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes dans les futures évaluations décentralisées, conformément aux directives du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Les délégations attendaient avec intérêt de lire l'étude détaillée qui serait consacrée à ces questions dans l'examen de la politique d'évaluation du PNUD au titre de 2014.

57. S'agissant des évaluations réalisées au niveau national, les délégations ont demandé des informations actualisées sur les résultats des activités axées sur le développement et ont encouragé le Bureau à adapter ses méthodes aux exigences de l'analyse de l'efficacité. Elles ont approuvé l'approche retenue pour les évaluations et ajouté qu'elles comptaient recevoir d'autres évaluations au cours de la période qui conduirait à la mise au point définitive des programmes de pays. Elles ont félicité le Bureau pour l'appui qu'il avait apporté au renforcement des capacités d'évaluation nationales et régionales, ainsi que pour sa détermination à réduire le retard avec lequel l'administration réagissait parfois aux résultats des évaluations décentralisées. Elles ont encouragé les hauts responsables du PNUD à œuvrer de concert avec le Bureau au renforcement des capacités d'évaluation des pays de

programme et ont prié instamment ce Bureau et le PNUD de coopérer avec leurs partenaires aux fins de l'échange de bonnes pratiques et de l'établissement de stratégies communes.

58. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des commentaires de l'administration du PNUD au sujet du rapport annuel mais ont suggéré que, à l'avenir, les observations en question se concentrent sur le contenu même du rapport. Ils ont apprécié les efforts déployés par l'administration pour encourager la mise en place d'une stratégie de diffusion des résultats des évaluations et des recommandations y afférentes afin qu'il soit possible d'en tirer davantage d'enseignements. Toutefois, ils ont demandé des éclaircissements au sujet des mesures prises par l'administration pour diffuser cette stratégie et assurer le suivi de son exécution. Ils ont appelé de leurs vœux une amélioration de la qualité des réponses de l'administration du PNUD et exprimé le souhait qu'il soit tiré un meilleur profit des évaluations.

59. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a noté que le Bureau s'employait à renforcer les capacités nationales au gré de conférences et de rendez-vous organisés entre les conférences. Le Bureau collaborait étroitement avec les bureaux de pays du PNUD afin de s'assurer que ceux-ci s'associaient aux efforts déployés par les pays de programme pour renforcer leurs capacités en matière d'évaluation et leur maîtrise des procédures à mettre en œuvre. Le Bureau agissait en partenariat avec EvalPartners et le GNUE. Le Directeur a assuré les délégations que l'analyse des difficultés recensées serait plus pointue dans les futurs rapports annuels. En ce qui concerne la mesure de l'efficacité et de l'impact de l'action menée, il a souligné qu'il était important de disposer d'une capacité de suivi renforcée, problème que l'examen de la politique du PNUD au titre de 2014 pourrait contribuer à régler. Attirant l'attention sur la complexité de l'évaluation des résultats obtenus sur le plan du développement, il a souligné qu'il était nécessaire d'avoir recours à une approche rationalisée puisant dans de multiples sources d'information. En conclusion, il a noté que le taux d'utilisation par le PNUD des résultats des évaluations était très élevé si on le mesurait à l'aune des normes internationales en vigueur, et que l'organisation s'employait à améliorer la qualité desdites évaluations.

60. L'Administratrice associée du PNUD a assuré les délégations qu'aucun effort n'était ménagé pour assurer un suivi précis des évaluations et qu'une base de données interactive sur les conclusions des évaluations serait opérationnelle à l'automne de 2014. S'agissant du financement de la fonction d'évaluation, le PNUD attendait les résultats de l'examen de sa politique en la matière, qui lui parviendraient à la fin de 2014. En s'appuyant sur le succès des évaluations menées en Afrique, le PNUD avait été en mesure d'améliorer la qualité de ses évaluations décentralisées en faisant appel à des évaluateurs plus compétents, en précisant leurs attributions et en renforçant les capacités en matière de suivi et d'évaluation.

61. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/14 sur le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2013.

## VIII. Programmes de pays et questions connexes

62. L'Administratrice associée du PNUD a présenté ce point ainsi que le document sur la prolongation des programmes de pays de l'Algérie, de l'Argentine, du Liban, de la Libye et de l'Ouganda (DP/2014/15). Les directeurs régionaux d'Afrique, des États arabes, ainsi que d'Amérique latine et des Caraïbes ont apporté des précisions sur les projets de programme de pays et sur les diverses prolongations de programme approuvées, dans l'optique de leurs régions respectives.

63. Le Conseil d'administration a examiné six projets de programme de pays en provenance de trois régions : Afrique (Angola, Comores et Kenya); États arabes (Koweït et Tunisie); Amérique latine et Caraïbes (République bolivarienne du Venezuela).

64. Il a pris note de la première prolongation d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, des programmes de pays de l'Algérie, de l'Argentine, du Liban, de la Libye et de l'Ouganda (DP/2015/15). Il a approuvé la prolongation pour deux ans du programme de pays du Botswana, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016. À titre exceptionnel, il a approuvé le descriptif du programme de pays du Kenya.

65. Il a pris note des projets de descriptif de programme de pays – ainsi que des observations y relatives – de l'Angola (DP/DCP/AGO/3), des Comores (DP/DCP/COM/2), de l'État du Koweït (DP/DCP/KWT/2), de la Tunisie (DP/DCP/TUN/2) et de la République bolivarienne du Venezuela (DP/DCP/VEN/2).

### Débat consacré au FNUAP

## IX. et X. Déclaration du Directeur exécutif et rapport annuel du Directeur exécutif et plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017

66. Dans sa déclaration au Conseil d'administration (qui peut être consultée en anglais sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP), le Directeur exécutif du FNUAP a remercié les membres du Conseil du soutien qu'ils continuaient de lui apporter et de leurs observations dont il appréciait pleinement l'importance pour obtenir des résultats et adapter l'organisation à sa mission afin qu'elle soit en mesure de relever les défis qu'elle rencontrait aujourd'hui et qui ne manqueraient pas de se poser à elle à l'avenir. En référence au vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), dont la session extraordinaire de l'Assemblée générale, en septembre 2014, marquerait le couronnement, il a souligné les progrès considérables qui avaient été accomplis au cours des 20 dernières années et engagé les États Membres à tenir compte des recommandations formulées lors de l'examen de la suite donnée à la CIPD, qui avaient trait à la définition des objectifs futurs de développement durable en cette année cruciale.

67. Le Directeur exécutif a souligné qu'il fallait que les droits de l'homme, l'égalité des sexes et les droits en matière de procréation et d'hygiène sexuelle et procréative emportent une adhésion universelle, en déplorant la discrimination, la violence et les traditions néfastes dont continuaient d'être victimes les femmes et les adolescentes. Il a noté qu'à l'occasion de la célébration du vingtième anniversaire

de la CIPD, il était impératif de faire respecter les droits des femmes, des filles et de tous les jeunes, non seulement pour assurer leur dignité et leur bien-être, mais aussi pour que les objectifs de développement puissent être atteints à l'avenir. Il a également souligné que les droits de l'homme étaient le fondement même du développement et qu'il incombait à l'Organisation des Nations Unies de faire en sorte que ce principe soit reconnu de tous.

68. En référence au rapport annuel de 2013, le Directeur exécutif a fait observer qu'il en ressortait que le FNUAP avait accompli des progrès significatifs pour améliorer son orientation stratégique et son efficacité programmatique et opérationnelle. Il a ensuite évoqué certains des résultats obtenus en 2013 sur les plans programmatique et opérationnel : dans le domaine de la santé maternelle, le FNUAP avait aidé 38 pays à renforcer leurs services obstétricaux en assurant la formation de plus de 10 000 sages-femmes qui accompagnent chaque année 1,75 million de naissances. Baptisée « Oui au choix, non au hasard » et lancée en 2013, la nouvelle stratégie de planification familiale du FNUAP avait permis à 95 pays d'améliorer l'accès des populations aux services de planification familiale volontaire et de leur offrir davantage de méthodes de contraception.

69. Le Directeur exécutif a insisté sur la contribution du FNUAP à l'offre de services intégrés grâce à ses efforts d'encadrement et à sa documentation des bonnes pratiques à suivre pour adopter des mesures qui permettent d'obtenir des résultats tant en matière d'hygiène sexuelle et procréative qu'au niveau de la prévention et du traitement du VIH. Il a aussi souligné que le FNUAP mettait à juste titre l'accent sur les jeunes, et qu'il avait conçu une stratégie en faveur des adolescents et des jeunes, en notant avec satisfaction qu'un produit spécifique leur était consacré dans 71 % des programmes de pays formulés en 2013. S'agissant de l'égalité des sexes, le FNUAP avait aidé 123 pays à adopter des accords internationaux et des législations et politiques nationales sur la question, et il avait renforcé les capacités de 86 pays en vue de l'élimination de la violence sexiste, et notamment des mutilations génitales féminines.

70. Le Directeur exécutif a ensuite abordé la question de la contribution du FNUAP à l'action humanitaire dans le cadre de trois situations d'urgence graves, avec 105 programmes de sauvetage en 2013, la formation de prestataires venus de plus de 37 pays exposés aux conflits ou aux catastrophes à l'ensemble minimal de services initiaux relatifs à la santé procréative dans les situations d'urgence, et l'offre d'un appui à 27 pays au titre de leur dispositif de gestion de l'information sur la violence sexiste. Le FNUAP continuerait d'intégrer la préparation aux catastrophes et l'atténuation des risques dans son cadre de résultats en matière de développement pour pouvoir intervenir de manière plus prévisible, efficace et mesurable et pour favoriser la résilience des pays à haut risque.

71. Le Directeur exécutif a rappelé la demande faite par le Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 2013, pour que le FNUAP mette au point un cadre d'interventions à l'échelle régionale et mondiale, et il a indiqué que ce document et les cadres de résultats et de ressources qui l'accompagnaient formaient désormais un dispositif mieux ciblé sur le plan stratégique, avec des chaînes de résultats mieux imbriquées et une meilleure application du principe de responsabilité.

72. S'agissant de l'état des produits et des charges pour les contributions aux ressources du FNUAP, il a remercié les États Membres de leur soutien continu, en

particulier en ce qui concerne les contributions de base, d'une importance critique pour la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP et pour permettre aux pays d'appliquer le programme de la CIPD. Il a aussi noté que le FNUAP avait engagé une série de dialogues avec les États Membres pour améliorer la prévisibilité et la flexibilité des financements et élargir la base de donateurs.

73. Le Directeur exécutif a appelé l'attention sur les efforts engagés par le FNUAP en vue de la formulation d'une nouvelle stratégie dans le domaine des ressources humaines qui soit alignée sur le nouveau plan stratégique et le nouveau modèle d'activité et axée sur la gestion du changement et le développement des structures d'encadrement afin de maintenir les effectifs à un niveau adéquat et de promouvoir une culture de responsabilité.

74. Les délégations ont exprimé leurs remerciements au Directeur exécutif pour sa déclaration et son compte rendu détaillé des progrès accomplis pendant la dernière année du plan stratégique du FNUAP (2008-2013), et elles l'ont félicité pour l'engagement remarquable dont il avait fait preuve en faveur de la santé des femmes, de l'autonomisation des jeunes et de l'égalité des sexes. Alors que l'attention se portait désormais sur le programme pour l'après-2015, plusieurs délégations ont dit compter sur le FNUAP pour veiller à ce que le nouveau programme de développement reflète la vision qui avait animé la CIPD, axée sur les droits de l'homme, ainsi que les enseignements tirés de l'examen de la suite à donner au Programme d'action de la CIPD après 2014.

75. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le FNUAP pour sa précieuse contribution à l'accélération des progrès réalisés sur la voie de l'OMD 5 et pour les progrès accomplis au titre du programme mondial visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative. Ils se sont engagés à continuer de financer le programme pour assurer la mise à disposition de produits essentiels de qualité, y compris en ce qui concerne les contraceptifs. Certaines délégations ont appelé l'attention sur la nécessité de renforcer les systèmes de santé pour améliorer l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et elles ont demandé au FNUAP de veiller à ce que ces questions soient prises en compte dans le cadre des politiques de santé plus larges.

76. Les délégations ont applaudi le FNUAP d'accorder la priorité aux besoins et aux droits des jeunes du monde entier, qui n'ont jamais été aussi nombreux, en notant que pour certains d'entre eux, avoir accès à l'éducation sexuelle et à la prise de décisions pouvait faire la différence et les propulser dans la prospérité, au lieu de les laisser condamnés à la pauvreté. En référence au produit du plan stratégique concernant les jeunes adolescentes, certaines délégations ont averti que le FNUAP devait veiller à rechercher cet objectif dans le respect des législations nationales, et elles l'ont engagé à contrebalancer des programmes d'éducation complets, adaptés à l'âge des jeunes, par des programmes de promotion de l'abstinence qui mettent l'accent sur le risque qu'il y a à avoir des rapports sexuels avant le mariage.

77. Certaines délégations des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont de nouveau exprimé leur inquiétude quant au nouveau système d'allocation des ressources dans le cadre du plan stratégique, et à ses conséquences sur l'application du Programme d'action de la CIPD, et elles ont demandé au Directeur exécutif de faire preuve de souplesse face aux besoins et priorités des pays.

78. Les membres du Conseil d'administration ont reconnu le travail accompli par le FNUAP dans les situations d'urgence, en jugeant qu'il jouait un rôle crucial dans les contextes humanitaires, en particulier en tant que coresponsable de la lutte contre la violence sexiste. Ils l'ont invité à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires tant à l'échelle centrale et régionale que sur le terrain, et à mettre à profit les leçons tirées de l'expérience aux Philippines, au Soudan du Sud et en République centrafricaine pour poursuivre son engagement sans fléchir, conformément à ses engagements. Ils ont aussi apprécié la façon dont le FNUAP avait su montrer la voie dans la lutte contre la violence sexiste lors du récent sommet mondial pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, et se sont dit impatients de pouvoir donner suite aux engagements pris.

79. S'agissant du cadre stratégique du FNUAP concernant les interventions mondiales et régionales, les membres du Conseil d'administration ont félicité le FNUAP de la manière dont il avait donné suite à l'audit des programmes. Ils ont félicité le FNUAP d'avoir amélioré la transparence et l'application du principe de responsabilité en son sein, en l'assurant qu'ils continueraient d'appuyer ses efforts en ce sens. Ils ont aussi encouragé le FNUAP à revenir sur la façon dont il obtenait des résultats, gérait les risques et tirait des enseignements de l'expérience dans le cadre de ses rapports périodiques, en lui recommandant d'avoir recours à des outils qui lui permettent de résumer les principaux résultats obtenus en illustrant les progrès accomplis dans chaque domaine du cadre de résultats du plan stratégique au titre des différentes initiatives régionales et mondiales. Ils ont aussi accueilli avec satisfaction l'initiative du FNUAP de consacrer à l'avenir une partie de ses rapports aux interventions mondiales et régionales.

80. En réponse, le Directeur exécutif a exprimé ses remerciements aux délégations pour leurs déclarations et pour avoir reconnu que le FNUAP avait su gagner en efficacité, et il a réaffirmé que le FNUAP comptait mener à bon terme les réformes engagées.

81. Il a remercié les membres du Conseil d'administration de la confiance qu'ils plaçaient dans le FNUAP pour poursuivre l'application du Programme d'action de la CIPD, et demandé aux délégations de s'engager ensemble à participer à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la suite à donner au Programme d'action de la CIPD après 2014. Il a noté que la communauté mondiale avait réaffirmé l'importance des questions liées au Programme d'action de la CIPD après 2014, et que c'était pour cela que le FNUAP poursuivait ses efforts auprès des États Membres pour garantir que l'égalité des sexes et les droits de l'homme soient placés au cœur du nouveau programme de développement.

82. En référence au nouveau modèle d'activité stratégique et au nouveau système d'allocation des ressources, le Directeur exécutif a assuré les membres du Conseil d'administration que ce modèle n'était donné qu'à titre indicatif et que tout dépendait du contexte particulier à chaque pays. Le FNUAP saurait faire preuve de souplesse pour ne pas compromettre le succès du Programme d'action de la CIPD. Le Directeur exécutif a rappelé sa volonté de réduire le nombre de mariages précoces et d'élargir l'accès des adolescents aux services de santé procréative pour pouvoir améliorer la santé maternelle. Il a aussi souligné l'importance de l'éducation sexuelle et son importance pour la réduction du VIH, la lutte contre la violence sexiste et la diminution de la mortalité maternelle, en affirmant la détermination du FNUAP à faire en sorte que les 600 millions d'adolescentes de par

le monde aient la possibilité et les moyens de se connaître elles-mêmes et de décider ce qu'elles voulaient faire de leur vie, car elles avaient le potentiel de changer le monde.

83. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/9 : Rapport du Directeur exécutif : état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique, 2008-2013.

84. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/10 : Cadre stratégique pour les interventions mondiales et régionales du FNUAP pendant la période 2014-2017.

## **XI. Évaluation**

85. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport annuel sur l'évaluation pour 2012 et 2013 (DP/FPA/2014/7), et la Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP, la réponse de l'administration.

86. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice exécutive adjointe (Programme) a félicité le Directrice du nouveau Bureau de l'évaluation pour sa nomination récente et sa précieuse expertise, et elle a exprimé ses remerciements au Conseil d'administration pour les orientations qu'il fournissait au FNUAP afin de changer la culture d'évaluation au sein de l'organisation.

87. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe (Programme) a souligné à quel point il était important de bien planifier les activités et de fixer des objectifs clairs pour instaurer un cercle vertueux afin d'améliorer les résultats obtenus et l'exécution des programmes. Elle a aussi fait référence au cadre de ressources et de résultats intégré qui permettait de suivre de près les progrès accomplis par rapport aux nouvelles cibles et aux nouveaux indicateurs et qui offrait au FNUAP un précieux outil pour suivre les résultats en temps réel, à la fois à l'échelle mondiale et l'échelle nationale. Elle a aussi noté que pour améliorer la situation, le FNUAP s'était engagé à embrasser le concept de transparence et à être ouvert à la possibilité de contrôles, valeurs sur lesquelles reposait l'évaluation des tâches quotidiennes.

88. Les délégations ont félicité le FNUAP pour la présentation du rapport annuel sur l'évaluation et souligné qu'elles attachaient beaucoup d'importance au succès de la politique d'évaluation révisée, en notant qu'elle marquait un tournant dans le renforcement de la capacité d'évaluation au sein de l'organisation. Elles ont appris avec satisfaction la mise en place de la fonction évaluation et affirmé leur intention de collaborer étroitement avec le nouveau Bureau. Elles ont réaffirmé qu'elles appréciaient le fait que ce bureau soit indépendant de l'administration et que le budget provisoire pour l'exercice biennal 2014-2015 se caractérise par des investissements plus importants dans la fonction évaluation.

89. En référence au problème de la qualité des évaluations qui était soulevé dans le rapport, les membres du Conseil d'administration ont indiqué qu'ils approuvaient pleinement l'intention du FNUAP de s'occuper à titre prioritaire de la qualité des évaluations décentralisées et ils ont accueilli favorablement sa proposition de mettre en place des dispositifs d'assurance de la qualité à l'échelle régionale et nationale; ils l'ont encouragé à retenir des critères fixés en externe et à envisager de procéder à des sous-analyses des évaluations thématiques mondiales. Les délégations ont aussi souhaité que le Bureau se prête à une évaluation par un groupe d'experts externes pour garantir l'application des normes les plus exigeantes.

90. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités que l'accent soit mis sur le renforcement des capacités à l'échelle nationale, jugé problématique dans le rapport. Tout en reconnaissant les difficultés qu'il y avait à consacrer un service entier à la fonction évaluation, ils ont encouragé l'adoption de mesures incitatives dans ce domaine et leur intégration dans la gestion des résultats.

91. En ce qui concerne le renforcement des capacités nationales, les délégations ont jugé de manière très positive l'approche suivie par le FNUAP, axée sur les partenariats. Tout en étant conscientes du caractère limité des ressources disponibles, elles ont recommandé que le FNUAP coordonne davantage son action avec les autres entités des Nations Unies. Elles ont accueilli avec satisfaction les renseignements complémentaires concernant les conclusions du FNUAP au sujet du processus d'évaluation conjointe. Certaines délégations ont souligné que les réponses de l'administration à la suite des évaluations conjointes devaient être étudiées par tous les conseils d'administration des fonds et programmes concernés.

92. En réponse, la Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP a accueilli avec satisfaction les orientations données et indiqué que le FNUAP était disposé à rendre compte en 2015 des progrès accomplis au regard de la politique en vigueur et du plan de travail inscrit au budget concernant l'évaluation. S'agissant de l'amélioration des capacités et de la qualité, et notamment du renforcement des capacités nationales, elle a fait observer qu'il s'agissait d'une question complexe qui exigeait de disposer d'effectifs qualifiés dans l'ensemble de l'organisation et qui bénéficierait de l'accent mis sur l'amélioration de la gestion axée sur les résultats. Elle a partagé l'avis des membres du Conseil d'administration s'agissant des évaluations conjointes, en convenant que l'expérience acquise dans ce domaine permettrait à toutes les organisations concernées d'en tirer des enseignements et elle a garanti aux membres du Conseil d'administration que le FNUAP entendait s'il le pouvait poursuivre dans cette voie.

93. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/11 : Rapport annuel sur l'évaluation de 2013.

## **XII. Questions financières, budgétaires et administratives**

94. La Directrice de la Division des services de contrôle interne du FNUAP a présenté la feuille de route pour la révision de la politique de contrôle au FNUAP (DP/FPA/2014/CRP.2) et la réponse de l'administration.

95. Les délégations ont accueilli favorablement la proposition de réviser la politique de contrôle du FNUAP et ont souhaité savoir si d'autres organismes des Nations Unies avaient adopté une approche comparable.

96. En réponse, la Directrice de la Division des services de contrôle interne a indiqué que le FNUAP ne savait pas si d'autres organismes des Nations Unies avaient ou non entrepris de revoir leur politique de contrôle, en faisant observer qu'une réforme s'imposait au FNUAP plus qu'ailleurs. Elle a remercié les membres du Conseil d'administration de leur soutien et demandé aux délégations d'appuyer l'actualisation de la politique de contrôle.

97. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a présenté le Règlement financier et les règles de gestion financière révisés (DP/FPA/2014/9) et la réponse de l'administration.

98. Les délégations ont félicité le FNUAP pour la révision de son règlement financier et de ses règles de gestion financière et pour les efforts qu'il déployait afin d'appliquer les recommandations tirées de l'examen quadriennal complet, en notant qu'elles avaient eu à maints égards des effets sur les opérations du FNUAP. Elles ont aussi constaté que la Division des services de gestion avait fait de son mieux pour tenir compte des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

99. À cet égard, elles ont souligné que le FNUAP avait pris des mesures pour consolider encore son cadre réglementaire. Elles ont apprécié les efforts qu'il déployait pour améliorer l'efficacité et la transparence de ses opérations, en soulignant que l'adoption de normes administratives strictes étaient une condition préalable à l'obtention de contributions fiables de la part des diverses sources.

100. Les membres du Conseil d'administration ont rappelé la préoccupation du CCQAB en rapport à la suppression de l'obligation de déclarer les fonds de caisse tous les mois, en soulignant qu'il fallait prendre des mesures adéquates pour éviter tout détournement de fonds. En référence aux recommandations du CCQAB, ils ont indiqué qu'ils approuvaient l'adoption d'un nouveau dispositif plus souple permettant de placer les fonds dans des investissements à plus long terme dans des circonstances exceptionnelles, du moment que le FNUAP n'aurait pas à puiser dans les ressources provenant de son budget ordinaire. Ils ont aussi soulevé la question des « comptes spéciaux », et insisté pour que ces nouvelles options soient intégrées dans les directives comptables aux fins du respect des normes en vigueur en matière de transparence.

101. En réponse, le Directeur de la Division des services de gestion est convenu qu'il fallait prendre des mesures, comme le recommandaient les membres du Conseil d'administration, pour éviter tout risque hypothéquant les contrôles internes. Il a rassuré les délégations en leur expliquant que la politique adoptée en février 2014 au terme d'un examen interne approfondi permettait en fait de contrôler encore mieux les opérations de petite caisse. Il a souligné l'importance des contrôles internes pour le FNUAP, en indiquant que le Comité des commissaires aux comptes suivait ses activités de près. Sur la question de l'investissement des fonds, il a garanti aux membres du Conseil d'administration que le FNUAP avait pris les précautions nécessaires et que les ressources de base n'étaient utilisées qu'aux fins prévues, dans la mesure où elles étaient placées dans un compte séparé, ce qui excluait tout risque de chevauchement. Il a indiqué que le FNUAP adopterait des directives comptables pour garantir la transparence voulue en rapport aux comptes spéciaux.

102. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP.

103. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/12 : a) Actualisation de la politique de contrôle du FNUAP et b) Règlement financier et règles de gestion financière du FNUAP révisés.

### **XIII. Programmes de pays et questions connexes**

104. La Directrice adjointe (Programme) du FNUAP a offert une présentation liminaire des nouveaux projets de descriptifs de programme de l'Angola, des Comores, du Kenya, de la Sierra Leone, de l'Afghanistan, du Timor-Leste, de la Tunisie et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que des prolongations de programme pour l'Algérie, le Burundi, la Guinée-Bissau, le Liban et l'Ouganda. Elle a informé le Conseil d'administration que tous les programmes étaient développés sous la direction des pays intéressés dans le cadre de consultations approfondies avec toutes les parties à l'échelle nationale, et qu'un dispositif plus efficace d'assurance de la qualité était désormais en place, sous l'autorité du comité d'examen des programmes du FNUAP. Elle a souligné les mesures prises par le FNUAP pour aligner les programmes de pays sur le nouveau plan stratégique, et réitéré que le FNUAP était déterminé à exécuter des programmes qui soient fondés sur des données factuelles.

105. Le Directeur du Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, le Directeur du Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, le Directeur du Bureau régional des États arabes, le Directeur du Bureau régional de l'Asie et du Pacifique, et le Directeur du Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes ont présenté les programmes de pays de leurs régions respectives.

106. Plusieurs délégations ont félicité le FNUAP d'avoir établi les projets de descriptifs de programme de pays en étroite collaboration avec les autorités nationales, et elles ont constaté avec satisfaction qu'il avait été tenu compte des enseignements tirés des cycles précédents et que les descriptifs étaient alignés sur les plans et stratégies nationaux de développement. Elles ont reconnu l'expertise technique unique du FNUAP, l'accent qu'il mettait sur les jeunes, son rôle crucial dans la promotion d'une planification de la famille axée sur les droits, sa précieuse contribution à la lutte contre la fistule obstétricale, son apport en ce qui concerne l'analyse et la diffusion de données de qualité et sa volonté de réduire la violence sexiste. Entre autres recommandations sur les différents programmes, les délégations ont encouragé le FNUAP à engager encore plus énergiquement les organisations de la société civile à renforcer leurs capacités locales de cibler les jeunes hommes et les jeunes femmes dans leurs programmes; à transférer progressivement aux gouvernements la responsabilité des achats; à contribuer à renforcer les capacités du secteur de la santé en ce qui concerne les réparations de fistules; à appuyer encore davantage les soins obstétricaux d'urgence et à améliorer sa capacité d'avoir recours aux technologies mobiles et aux applications de santé électronique dans le cadre de ses interventions.

107. Les délégations des pays ci-après ont exprimé leurs remerciements au Conseil d'administration pour avoir examiné leurs programmes, et au FNUAP pour son soutien : Angola, Comores, Kenya, Sierra Leone, Timor-Leste et République bolivarienne du Venezuela.

108. Le Conseil d'administration a pris note des descriptifs de programme des pays suivants : Angola, Comores, Kenya, Sierra Leone, Afghanistan, Timor-Leste, Tunisie et République bolivarienne du Venezuela, et approuvé les prolongations des programmes de l'Algérie, du Burundi, de la Guinée-Bissau, du Liban et de l'Ouganda.

## **Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

### **XIV. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel**

109. Le Directeur exécutif par intérim du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté son rapport annuel (DP/OPS/2014/2 et Corr.1) et ses annexes. Dans sa déclaration, il a mis en avant les travaux que le Bureau avait exécutés avec ses partenaires et le plan stratégique qu'il avait établi pour la période 2014-2017, en s'attachant à privilégier la durabilité, la détermination d'objectifs précis, l'excellence et le renforcement des capacités nationales. Au sujet du changement récent de direction, il a indiqué que l'ancien directeur exécutif avait quitté une organisation dont la situation financière était stable, dont le mandat était clairement défini et qui aspirait à engager des réformes et à opérer des changements. La nouvelle directrice exécutive, M<sup>me</sup> Grete Faremo, prendrait ses fonctions en août 2014.

110. Le Directeur exécutif par intérim a déclaré qu'au vu de ses excellents résultats l'UNOPS avait les moyens et le devoir d'investir dans l'amélioration de ses services. L'organisation conserverait toute son utilité à condition de s'adapter aux changements et de renforcer ses modalités de transfert des connaissances et des capacités en aidant les pays en développement à conclure de nouvelles formes de partenariats et à accéder à des sources de financement novatrices, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud. L'UNOPS souscrivait aux plus hautes normes d'efficacité et plusieurs certifications prestigieuses lui avaient été décernées en 2013 dans les domaines, notamment, de la gestion des projets et des achats. Il attachait la plus haute importance à la formation de son personnel, dont l'objectif était de mettre en valeur les ressources humaines et financières en vue d'en assurer une utilisation plus rationnelle et plus efficiente. Il lui était essentiel d'assurer la pérennité du changement et de se doter des moyens de mesurer les résultats de son action, en particulier ses activités de renforcement des capacités nationales engagées dans la perspective de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

111. Les membres du Conseil d'administration ont félicité l'UNOPS de l'excellence de ses résultats. Ils ont pris note de l'augmentation continue du volume des services fournis durant l'application du plan stratégique pour 2010-2013, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays en situation de crise. Ils ont loué l'efficacité des opérations menées et des succès obtenus en vue de renforcer les capacités nationales dans les situations difficiles. Ils ont constaté que les travaux de l'UNOPS contribuaient grandement à compléter l'œuvre menée par d'autres organismes des Nations Unies. Ayant relevé que le Bureau avait obtenu des succès importants dans l'application de trois des quatre grands objectifs de son plan stratégique pour 2010-2013, ils l'ont engagé à étudier avec ses partenaires les moyens de mieux traiter les problèmes qui restaient à résoudre.

112. Un groupe de délégations a souligné l'importance que les risques soient efficacement gérés lors de l'exécution d'activités dans les pays et déclaré attendre avec intérêt de collaborer avec l'UNOPS et d'autres organismes des Nations Unies à l'élaboration d'une stratégie et de directives applicables aux activités communes d'évaluation, de gestion et de suivi des risques. Il a indiqué que les évaluations

communes des risques prévues dans le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles devraient servir de point de départ à l'établissement d'un dispositif commun.

113. Se félicitant du rôle moteur que le Bureau jouait dans la réalisation d'achats groupés, des délégations ont engagé les organismes des Nations Unies à renforcer leur collaboration avec lui et à continuer d'utiliser ses services d'achat. Elles ont pris note des résultats solides enregistrés dans les domaines de l'efficacité, de l'efficacités et de la transparence et des succès obtenus dans la gestion durable des infrastructures, des achats et des projets, ainsi que des efforts déployés pour renforcer les capacités dans le cadre des systèmes nationaux. Elles ont félicité l'UNOPS des distinctions qui lui avaient décernées en 2013 pour l'excellence de ses travaux et d'avoir su préserver sa santé financière et l'intégrité de son mandat et de sa chaîne de responsabilité hiérarchique. Elles se sont félicitées de l'élaboration d'un marqueur de durabilité et ont invité le Bureau à confier à un nombre choisi de fonctionnaires relevant directement du Directeur exécutif le soin d'effectuer une évaluation de son action. Cette mesure contribuerait à améliorer la gestion des connaissances et renforcerait la gestion axée sur les résultats. Les délégations ont invité l'UNOPS à intensifier ses activités de contrôle, de communication de l'information et d'évaluation.

114. Le Directeur exécutif par intérim a remercié les délégations de la constance de leur fidélité et de leur soutien financier, en les assurant que l'UNOPS continuerait à œuvrer dans les domaines où il excellait et à renforcer parallèlement ses activités de renforcement des capacités nationales. Il a affirmé au Conseil d'administration que l'UNOPS accordait beaucoup d'importance à sa fonction d'évaluation et mettait au point des outils pour suivre ses activités et en tirer les enseignements, et qu'il concentrerait son action sur l'assurance qualité et la durabilité de ses activités d'appui en vue de réduire au maximum les risques. En ce qui concerne les achats groupés, l'UNOPS avait les moyens de jouer un rôle plus important et dirigeait la définition d'orientations et de principes visant à aider les organismes des Nations Unies à améliorer considérablement leur fonctionnement. Sa part des activités d'appui aux achats desdits organismes restait cependant relativement faible car il offrait principalement ses services aux gouvernements et à d'autres parties intéressées. Il n'en était pas moins disposé à accroître l'ampleur de sa collaboration avec ses partenaires du système des Nations Unies.

115. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/20, portant sur le rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS.

## **Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS**

### **XV. Audit et contrôle interne**

116. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP et le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS ont présenté leurs rapports annuels respectifs (DP/2014/16 et annexes; DP/FPA/2014/6, DP/FPA/2014/6/Add.1 et annexes; et DP/OPS/2014/3). Les réponses de l'administration des trois organisations ont été présentées, respectivement, par l'Administratrice associée du

PNUD, le Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion du FNUAP et le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS.

117. Les membres du Conseil d'administration ont remercié le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de leurs rapports annuels et se sont félicités des progrès que les trois organisations avaient accomplis afin de traiter les problèmes de gestion révélés par les audits et des mesures qu'ils avaient prises pour remédier aux défaillances concernant les domaines d'action prioritaires. Ils ont apprécié que des informations aient été communiquées sur les pertes financières résultant de fraudes et vivement engagé les trois organisations à communiquer également des informations sur les montants recouverts.

118. Les délégations se sont félicitées du fait que des effectifs supplémentaires avaient été approuvés pour les fonctions d'audit et d'investigation des trois organisations et ont demandé si ces dernières estimaient disposer de toutes les ressources dont elles avaient besoin pour s'acquitter de leur mandat dans ce domaine. Elles ont souligné qu'il importait de mettre en place des dispositifs de contrôle efficaces dans les bureaux de région et de pays, et notamment de prendre des mesures pour garantir le respect des principes et directives concernant la délégation de pouvoir. Au sujet des investigations, elles ont demandé à connaître les raisons pour lesquelles certaines affaires étaient closes à l'issue d'une évaluation préliminaire.

119. Des délégations ont souligné l'importance de la gestion des risques et souhaité voir renforcer les principes et les usages dans ce domaine.

#### *PNUD*

120. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des mesures qu'avait prises le PNUD pour donner suite aux recommandations d'audit et des nouveaux éléments d'information qu'il avait fournis sur les mécanismes de responsabilisation et de contrôle relevant de sa nouvelle structure. Sachant que le nombre des cas de fraude concernant les achats restait préoccupant, les États membres ont engagé le PNUD à poursuivre ses efforts pour examiner les cas de fraude signalés aux niveaux des pays et des régions, et à envisager de s'appuyer sur les résultats de ses évaluations du risque pour allouer des ressources aux fonctions d'audit et d'investigation.

#### *FNUAP*

121. Les délégations ont pris acte du progrès que constituait la mise en place du nouveau Bureau des services d'audit et des investigations, élément essentiel d'un dispositif global de contrôles internes et externes. Elles ont cherché à savoir comment le FNUAP entendait traiter les procédures internes pour lesquelles les risques d'audit étaient jugés particulièrement importants et mettre en œuvre la politique de gestion des stocks, compte tenu également de l'importance que celle-ci revêtait pour le programme mondial visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative.

#### *UNOPS*

122. Les délégations ont salué les efforts déployés dans le domaine de l'audit et des investigations et se sont félicitées de l'amélioration régulière du nombre des audits

de projets non assortis de réserves, ainsi que de la proportion d'audits à l'issue desquels les contrôles internes avaient été jugés satisfaisants. Prenant note des nouvelles mesures prises par l'administration pour renforcer son disposition de contrôles internes, elles se sont félicitées de ce qu'en 2013 aucun audit n'avait jugé ces contrôles insatisfaisants.

123. Dans sa réponse aux observations concernant le PNUD, l'Administratrice associée a fait observer que le nombre des recommandations d'audit avait été ramené de 22 à 8 et que les recommandations restantes seraient classées à la fin de 2014. Elle a indiqué que la restructuration du PNUD offrait de meilleures possibilités de gestion des projets à partir des pôles régionaux, en renforçant l'harmonisation des fonctions et l'application générale du principe de responsabilité. La gestion financière serait renforcée sous tous ses aspects par le regroupement des services et l'attention accrue que le PNUD portait à la validation des compétences du personnel des services financiers. Le PNUD disposait de ressources suffisantes pour mener ses activités d'investigation, à condition toutefois que le nombre des dossiers à traiter reste le même.

124. Au nom du FNUAP, le Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion a assuré les États membres que bon nombre des modalités de gestion du changement exposées dans le rapport annuel du Directeur exécutif portaient sur les procédures pour lesquelles les risques d'audit étaient jugés particulièrement importants. Au sujet des pertes financières, il a indiqué que les fonds avaient été intégralement recouvrés dans deux des trois cas signalés. En ce qui concerne les ressources allouées aux activités de contrôle et de gestion des risques, le FNUAP opérait dans la limite des crédits budgétaires approuvés et souhaitait que le Conseil d'administration prenne en compte dans son évaluation toutes les activités de contrôle, ainsi que les fonctions d'audit interne, d'évaluation et de gestion.

125. Dans sa réponse, le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a fait savoir que le Comité d'examen des fournisseurs remplissait bien sa fonction et qu'il avait autorisé les institutions à échanger des informations sur les fournisseurs faisant l'objet de suspicions et à prendre les mesures qui s'imposaient. Au sujet des investigations sur le comportement de fonctionnaires, il a indiqué que les affaires importantes étaient examinées par le Bureau des affaires juridiques de l'ONU et qu'un juge indépendant statuait en dernier ressort; il a ajouté que l'UNOPS était déterminé à communiquer des informations sur les contraintes juridiques associées à l'échange de données avec les institutions partenaires et à prendre toutes mesures en son pouvoir pour engager des poursuites s'il y avait lieu.

126. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/15 concernant les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit interne et d'investigation.

## **XVI. Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

127. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD, l'administrateur chargé du Bureau de la déontologie du FNUAP et le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations (s'exprimant au nom du Déontologue) de l'UNOPS ont présenté les rapports pour 2013 de leurs bureaux de la déontologie respectifs

(DP/2014/17, DP/FPA/2014/4 et DP/OPS/2014/4). L'Administratrice associée du PNUD, le Directeur du Bureau des ressources humaines du FNUAP et le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS ont présenté les réponses de l'administration.

128. Un groupe de délégations a accueilli avec satisfaction les rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, en estimant que la fonction de déontologie était essentielle pour assurer un contrôle effectif. Ces délégations ont félicité l'administration des trois organisations de l'appui ferme qu'elle apportait à leur bureau respectif, en l'engageant à maintenir la même détermination, et notamment à allouer des ressources suffisantes à la fonction de déontologie. Elles ont fait valoir que les bureaux de la déontologie concouraient grandement à l'application des principes d'intégrité et de responsabilité dans l'ensemble du système des Nations Unies, compte tenu en particulier de l'importance de la politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et de la nécessité de démontrer l'efficacité et l'efficacités des organisations. Elles ont souligné qu'il fallait protéger et soutenir les personnes qui signalaient des manquements et demandé aux organisations d'instituer des mesures qui visent à prévenir d'éventuelles représailles et prévoient notamment un délai de prescription d'au moins six mois pour le signalement d'une irrégularité, ou de modifier dans ce sens les mesures déjà en place. Elles ont engagé les organisations à dispenser une formation à la déontologie aux fonctionnaires de leur siège et de leurs bureaux extérieurs et à prendre des dispositions pour en évaluer l'efficacité. Les délégations ont en outre invité le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à harmoniser les mesures de protection contre les représailles, aussi bien entre elles qu'avec les autres membres du Groupe de la déontologie des Nations Unies.

129. Une délégation a félicité l'administration du PNUD des conclusions de l'étude menée par son bureau de la déontologie, selon lesquelles la crainte de représailles n'empêchait pas les fonctionnaires de signaler des manquements. Elle était cependant préoccupée par les informations ponctuelles indiquant que le personnel hésitait souvent à signaler ces manquements parce qu'il avait le sentiment que rien ne pouvait être fait pour corriger la situation, sentiment qu'exacerbait l'absence de mesures manifestes, opportunes ou punitives frappant les auteurs des manquements. Ayant salué les dispositions prises par le PNUD pour lutter contre ce sentiment, la délégation a invité chaque organisation à faire de même pour que les craintes qui pouvaient dissuader le personnel de signaler des irrégularités soient effectivement dissipées.

130. L'Administratrice associée a assuré le Conseil d'administration que le PNUD prenait au sérieux le rapport et les recommandations de son bureau de la déontologie. Au sujet du sentiment que partageaient les fonctionnaires selon le rapport, elle l'a informé qu'un groupe de travail – dirigé par le Bureau de la gestion et composé de hauts représentants du Bureau d'appui juridique, du Bureau des ressources humaines, du Bureau de l'audit et des investigations et du Bureau de la déontologie – avait tenu une première réunion dans le but d'examiner les origines des problèmes de perception qui avaient été constatés et les divers moyens qui s'offraient de corriger de façon efficace et dynamique les idées que se faisait le personnel. L'administrateur chargé du Bureau de la déontologie du FNUAP a également abordé cette question, en assurant les délégations que le FNUAP s'en tenait strictement aux procédures légales établies et publiait périodiquement des circulaires à l'intention du personnel pour faire connaître les mesures prises afin de donner suite au signalement de manquements, et qu'il veillait à ce que toutes les

personnes intéressées bénéficient des garanties d'une procédure régulière. Le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a indiqué que celui-ci traitait chaque plainte avec le plus grand sérieux, publiait des rapports périodiques sur l'état des investigations et menait une campagne de sensibilisation aux questions de déontologie auprès de son personnel. Le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS ont tous indiqué qu'ils prendraient en considération les mesures d'amélioration proposées par les délégations.

131. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/22, concernant les rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

---